

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2024

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

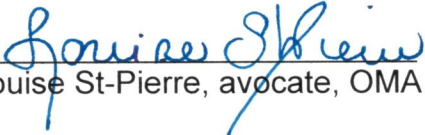
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le Règlement numéro 405-2024 modifiant le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Fait à Saint-Pascal, ce 3^e jour de décembre 2024.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 9 décembre 2024 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 9 décembre 2024.

Signé à Saint-Pascal, ce 9^e jour de décembre 2024.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

